

## RÉSUMÉ

- *Les résumés sont constitués d'informations devant obligatoirement être communiquées, appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les sections A – E (A.1 – E.7).*
- *Le présent résumé contient tous les Éléments dont la mention est obligatoire dans un résumé pour ce type de titres et d'Émetteur. L'insertion de certains éléments n'étant pas obligatoire, il peut exister des sauts de numérotation dans la séquence des Éléments.*
- *Même lorsqu'un Éléments doit obligatoirement être mentionné dans ce résumé en raison du type de titres et d'Émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée concernant cet Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est mentionnée dans le résumé, accompagnée de la mention « non applicable ».*

SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	<b>Introduction et avertissements</b>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction à ce Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres doit être fondée sur un examen exhaustif de ce Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant les informations contenues dans le présent Prospectus est intentée devant un tribunal, il est possible que l'investisseur demandeur ait à supporter, en vertu de la législation nationale des États Membres, les coûts de traduction du présent Prospectus avant le début des procédures judiciaires. Seules peuvent voir leur responsabilité civile mise en jeu les personnes qui ont présenté le résumé, y compris n'importe quelle traduction de celui-ci, mais seulement si le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de ce Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du présent Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir ou non dans ces Titres.</p>
A.2	<b>Consentement</b>	<p>Sous réserve des conditions indiquées ci-dessous, dans le cadre d'une Offre Non Exemptée (tel que défini ci-dessous) de Titres, l'Émetteur consent à l'utilisation de ce Prospectus par BANK NAGELMACKERS N.V, Avenue de l'Astronomie 23, BE 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique (l'« <b>Offrant Autorisé</b> » ou le « <b>Distributeur</b> »).</p> <p>Le consentement donné par l'Émetteur est soumis aux conditions suivantes :</p> <p>(i) le consentement est valable uniquement pour la période débutant (et incluant) le 28 juin 2018 (uniquement après que ce prospectus a été approuvé aux fins de l'article 5.3 de la Directive Prospectus par la CSSF et qu'une notification de cette approbation a été faite à la Financial Services and Markets Authority (« <b>FSMA</b> ») en sa capacité d'autorité compétente pour la Belgique) et se terminant (et incluant) le 31 août 2018 (la « <b>Période d'Offre</b> ») ; et</p> <p>(ii) le consentement concerne l'utilisation de ce Prospectus pour procéder à des Offres Non Exemptées (tel que défini ci-dessous) en Belgique.</p> <p>Une « <b>Offre Non Exemptée</b> » de Titres est une offre de Titres ne donnant pas droit à une exemption de l'obligation de publier un prospectus en vertu de la Directive 2003/71/CE modifiée.</p> <p><b>Toute personne (un « Investisseur ») qui souhaite acquérir ou qui acquiert des Titres auprès d'un Offrant Autorisé le fera, et les offres ou ventes de Titres à un Investisseur par un Offrant Autorisé seront effectuées, conformément aux modalités et autres accords conclus entre cet Offrant Autorisé et cet Investisseur, y compris s'agissant des accords relatifs au prix, aux attributions et au règlement. L'Émetteur ne sera pas partie à de tels accords conclus avec des Investisseurs en lien avec l'offre ou la vente des Titres et, par conséquent, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives ne contiendront pas ces informations et un Investisseur devra se les procurer auprès de l'Offrant Autorisé. Des informations concernant une offre au public</b></p>

		<b>seront mises à disposition lorsque cette offre secondaire sera effectuée et ces informations seront également communiquées par l'Offrant Autorisé concerné au moment de cette offre.</b>																								
<b>SECTION B – ÉMETTEUR</b>																										
B.1	<b>Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur</b>	Goldman Sachs International (« <b>GSI</b> » ou l'« <b>Émetteur</b> »).																								
B.2	<b>Siège social, forme juridique, lois applicables et pays d'établissement de l'Émetteur</b>	GSI est constituée sous la forme d'une <i>private unlimited liability company</i> (société privée à responsabilité illimitée) et est immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles. GSI exerce son activité pour l'essentiel sous le régime du droit anglais. Le siège social de GSI est sis à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Angleterre.																								
B.4b	<b>Tendances connues affectant l'Émetteur</b>	Les perspectives de GSI pourront être affectées, potentiellement de manière négative par des évolutions au sein des économies nationales, régionales et mondiales, notamment du Royaume-Uni, ainsi que par les mouvements et niveaux d'activité sur les marchés de matières premières, devises et autres marchés, les mouvements des taux d'intérêt, les évolutions politiques et militaires à travers le monde, les activités des clients et les évolutions légales et réglementaires survenant au Royaume-Uni et dans les autres pays dans lesquels GSI exerce son activité.																								
B.5	<b>Groupe auquel appartient l'Émetteur</b>	Goldman Sachs Group UK Limited, une société immatriculée en Angleterre détient une participation de 100 pour cent dans GSI. Goldman Sachs (UK) L.L.C. est une société immatriculée dans l'État du Delaware et détient 100 pour cent des actions ordinaires de Goldman Sachs Group UK Limited. The Goldman Sachs Group, Inc. est immatriculée dans l'État du Delaware et détient une participation de 100 pour cent dans l'actionnariat de Goldman Sachs (UK) L.L.C.																								
B.9	<b>Bénéfice prévisionnel ou estimatif</b>	Non applicable ; GSI n'a effectué aucune prévision ou estimation de son bénéfice.																								
B.10	<b>Réserves du rapport d'audit</b>	Non applicable ; le rapport d'audit de GSI ne comporte aucune réserve sur ses informations financières historiques.																								
B.12	<b>Sélection d'informations financières historiques essentielles sur l'Émetteur</b>	<p>Le tableau qui suit montre une sélection d'informations financières historiques essentielles de GSI :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2" style="border-bottom: 1px solid black;">Au et pour les trois mois clos le (non audités)</th> <th colspan="2" style="border-bottom: 1px solid black;">Au et pour l'exercice clos le (audités)</th> </tr> <tr> <th style="border-bottom: 1px solid black;">31 mars 2018</th> <th style="border-bottom: 1px solid black;">31 mars 2017</th> <th style="border-bottom: 1px solid black;">31 décembre 2017</th> <th style="border-bottom: 1px solid black;">31 décembre 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;"><i>(en millions de USD)</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Bénéfice d'exploitation</td> <td style="text-align: center;">796</td> <td style="text-align: center;">676</td> <td style="text-align: center;">2.389</td> <td style="text-align: center;">2.280</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Résultat courant avant impôt</td> <td style="text-align: center;">737</td> <td style="text-align: center;">584</td> <td style="text-align: center;">2.091</td> <td style="text-align: center;">1.943</td> </tr> </tbody> </table>		Au et pour les trois mois clos le (non audités)		Au et pour l'exercice clos le (audités)		31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017	31 décembre 2016	<i>(en millions de USD)</i>					Bénéfice d'exploitation	796	676	2.389	2.280	Résultat courant avant impôt	737	584	2.091	1.943
	Au et pour les trois mois clos le (non audités)			Au et pour l'exercice clos le (audités)																						
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017	31 décembre 2016																						
<i>(en millions de USD)</i>																										
Bénéfice d'exploitation	796	676	2.389	2.280																						
Résultat courant avant impôt	737	584	2.091	1.943																						

		Résultat pour la période financière	539	428	1.557	1.456
			<b>Au (non audités)</b>		<b>Au (audités)</b>	
		<i>(en millions de USD)</i>	<b>31 mars 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>	
		Actifs immobiliés	241	210	140	
		Actifs circulants	1.009.915	939.863	934.129	
		Total des fonds des actionnaires	32.347	31.701	27.533	
		Il n'y a pas eu de changement négatif significatif affectant les perspectives de GSI depuis le 31 décembre 2017.				
		Non applicable : il n'y a pas eu de changement important de la situation financière ou boursière de GSI après le 31 mars 2018.				
B.13	<b>Événements récents présentant un intérêt pour évaluer la solvabilité de l'Émetteur</b>	Non applicable ; il n'y a eu aucun événement récent propre à GSI présentant un intérêt significatif pour évaluer la solvabilité de GSI.				
B.14	<b>Situation de l'Émetteur dans son groupe de sociétés</b>	Veuillez-vous reporter à l'Élément B.5 ci-dessus. GSI fait partie d'un groupe d'entreprise dont The Goldman Sachs Group, Inc. (le « <b>Groupe Goldman Sachs</b> ») est le holding financier et effectue des transactions et dépend d'entités de ce groupe.				
B.15	<b>Activités principales</b>	Les principales activités de GSI comprennent la souscription et la distribution de titres, les services de négociation de produits de dette ou actions, d'obligations souveraines et de titres hypothécaires non américains, l'exécution de swaps et d'instruments dérivés, les fusions-acquisitions, les services de conseil financier dans les domaines de la restructuration / placements privés / baux et financement de projets, le courtage et le financement immobilier, les services de banque commerciale, le courtage et la recherche.				
B.16	<b>Actionnariat et contrôle de l'Émetteur</b>	Goldman Sachs Group UK Limited, une société immatriculée en Angleterre, détient une participation de 100 pour cent dans GSI. Goldman Sachs (UK) L.L.C. est une société immatriculée dans l'État du Delaware et détient 100 pour cent des actions ordinaires de Goldman Sachs Group UK Limited. The Goldman Sachs Group, Inc. est immatriculée dans l'État du Delaware et détient une participation de 100 pour cent dans l'actionnariat de Goldman Sachs (UK) L.L.C.				
<b>SECTION C - TITRES</b>						

C.1	<b>Type et catégorie des Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ten-Year Floored Steepener Notes, se terminant le 4 septembre 2028 (les « <b>Titres</b> » ou les « <b>Notes</b> »).</li> <li>• Code ISIN : XS1810760204 / Code Commun : 181076020 / Valoren : 33773801.</li> </ul>
C.2	<b>Devise des Titres</b>	La devise des Titres sera l'euro (« <b>EUR</b> » ou la « <b>Devise Applicable</b> »).
C.5	<b>Restrictions sur la libre cessibilité</b>	<p>Les Titres ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés aux États-Unis ou à des résidents américains appelés « <i>U.S. persons</i> » tels que définis par la <i>Regulation S</i> du <i>Securities Act</i> (« <b>Regulation S</b> ») sauf par une exemption aux, ou dans une transaction qui n'est pas soumise aux, dispositions d'enregistrement du <i>Securities Act</i> et à la loi applicable aux titres émis par l'État.</p> <p>De plus, les Titres ne peuvent pas être acquis par, pour le compte ou avec les actifs de plans soumis à l'ERISA ou à la Section 4975 de l'<i>Internal Revenue Code</i> américain de 1986, tel que modifié, sauf par certains comptes généraux de sociétés d'assurances.</p> <p>Sous réserve de ce qui est indiqué précédemment, les Titres sont librement cessibles.</p>
C.8	<b>Droits attachés aux Titres</b>	<p><b>Droits</b> : Les Titres donnent le droit à chaque porteur de Titres (un « <b>Porteur</b> ») de recevoir un rendement potentiel sur les Titres, ainsi que certains droits accessoires comme le droit d'être informé de certaines décisions et de certains événements, et de voter des modifications futures. Les modalités sont régies par le droit anglais.</p> <p><b>Rang</b> : Les Titres sont des obligations directes, non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et prennent rang égal avec toutes les autres obligations directes, non subordonnées et non garanties de l'Émetteur.</p> <p><b>Restrictions des droits</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien que les Titres soient liés à la performance de l'actif (des actifs) sous-jacent(s), les Porteurs n'ont aucun droit sur l'actif (les actifs) sous-jacent(s).</li> <li>• Les modalités des Titres contiennent des règles relatives à la convocation des assemblées des Porteurs, pour débattre de questions affectant leurs intérêts en général, et ces règles définissent les majorités requises pour engager tous les Porteurs, y compris les Porteurs qui n'ont pas assisté et qui n'ont pas voté à l'assemblée considérée, et les porteurs qui ont voté dans un sens contraire à la majorité. De plus, dans certaines circonstances, l'Émetteur peut modifier les modalités des Titres sans l'accord des Porteurs.</li> <li>• Les modalités des Titres permettent à l'Émetteur et à GSI en sa capacité d'agent de calcul (l'« <b>Agent de Calcul</b> ») (selon le cas), lors de la survenance de certains événements et dans certaines circonstances, de procéder, sans l'accord des Porteurs, à certains ajustements des modalités des Titres, de rembourser les Titres avant l'échéance, (si cela s'applique) de reporter l'évaluation de l'actif (des actifs) sous-jacent(s) ou les paiements prévus en vertu des Titres, de changer la devise dans laquelle les Titres sont libellés, de remplacer l'Émetteur par une autre entité autorisée sous réserve de certaines conditions, et d'adopter certaines autres mesures portant sur les Titres ou sur l'actif (les actifs) sous-jacent(s) (le cas échéant).</li> </ul>
C.9	<b>Droits attachés aux titres, y compris le rang et toute</b>	<p>Veillez consulter l'Élément C.8 ci-dessus.</p> <p>Le rendement des Titres proviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du paiement à la (aux) date(s) de paiement concernée(s) d'un montant</li> </ul>

<p><b>restriction apportée à ces droits, dispositions applicables aux intérêts, rendement et représentant des porteurs</b></p>	<p>représentatif des <b>Intérêts</b> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du paiement potentiel d'un <b>Montant de Remboursement Anticipé Non Prévu</b> au moment d'un remboursement anticipé non prévu des Titres (tel que décrit ci-dessous) ; ou</li> <li>• si les Titres n'ont pas précédemment été remboursés, ou achetés et annulés, du paiement du <b>Montant de Remboursement Final</b> à la date d'échéance des Titres.</li> </ul> <p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Intérêts</u></b></p> <p>Les Titres portent intérêts à partir du 4 septembre 2018 (« <b>Date de Commencement des Intérêts Fixes</b> ») au taux de 1,50 pour cent (1,50%) par an.</p> <p>Le montant des intérêts payable à chacune des Dates de Paiement des Intérêts tombant durant la période commençant à la Date de Commencement des Intérêts Fixes et se terminant à la date à laquelle la Date de Paiement d'Intérêts prévue de tomber le 4 septembre 2023 est prévue de tomber (sous réserve d'ajustement pour les jours non ouvrés) pour chaque Titre est calculé en <i>multipliant</i> le Taux d'Intérêt par le Montant de Calcul, puis en <i>multipliant</i> le produit par la fraction du décompte de jours applicable à la Période d'Intérêt se terminant à la date à laquelle cette Date de Paiement d'Intérêts est prévue tomber, et en arrondissant le chiffre qui en résulte conformément aux modalités.</p> <p>Les Titres portent intérêts à partir du 4 septembre 2023 (« <b>Date de Commencement des Intérêts Variables</b> ») à un Taux d'Intérêt variable. Le montant d'intérêts payable à chaque Date de Paiement d'Intérêts est calculé en appliquant le Taux d'Intérêt pour la Période d'Intérêt se terminant à la date à laquelle cette Date de Paiement d'Intérêts (exclue) est prévue tomber au Montant de Calcul, en <i>multipliant</i> le produit par la fraction du décompte de jours applicable à la Période d'Intérêt se terminant à la date à laquelle cette Date de Paiement d'Intérêts (exclue) est prévue tomber, et en arrondissant le chiffre qui en résulte conformément aux modalités.</p> <p>Le Taux d'Intérêt pour une Période d'Intérêt sera tel que spécifié dans le Tableau de Taux d'Intérêt ci-dessous dans la colonne intitulée « Taux d'Intérêt » au rang correspondant à cette Période d'Intérêt, et, pour chaque Période d'Intérêts à Taux Variable seulement, en <i>multipliant</i> le montant résultant par 1,50, à condition que le Taux d'Intérêt pour une Période d'Intérêts à Taux Variable ne soit pas inférieur à zéro pour cent (0,00%) par an et pas supérieur à 4,00%. (4,00%) par an.</p> <p>La Base d'Intérêt pour chaque Période d'Intérêt est indiquée dans le Tableau des Taux d'Intérêt ci-dessous, dans la colonne intitulée « Base d'Intérêt », à la même ligne du Tableau de Taux d'Intérêt que cette Période d'Intérêt, et le Taux d'Intérêt applicable à cette Période d'Intérêt sera déterminé conformément aux modalités du taux fixe ou du taux variable, le cas échéant.</p> <table border="1" data-bbox="520 1727 1337 2110"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><b>Tableau de Taux d'Intérêt</b></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Période d'Intérêt</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Base d'Intérêt</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Taux d'Intérêt</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chaque Période d'Intérêt tombant dans la période commençant à la Date de Commencement des Intérêts Fixes (incluse) et se terminant à la date (exclue) à laquelle la Date de Paiement d'Intérêts prévue le 4 septembre 2023 est prévue de tomber</td> <td style="text-align: center;">Taux Fixe</td> <td style="text-align: center;">1.50 pour cent (1.50%) par an</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Tableau de Taux d'Intérêt</b>			<b>Période d'Intérêt</b>	<b>Base d'Intérêt</b>	<b>Taux d'Intérêt</b>	Chaque Période d'Intérêt tombant dans la période commençant à la Date de Commencement des Intérêts Fixes (incluse) et se terminant à la date (exclue) à laquelle la Date de Paiement d'Intérêts prévue le 4 septembre 2023 est prévue de tomber	Taux Fixe	1.50 pour cent (1.50%) par an
<b>Tableau de Taux d'Intérêt</b>										
<b>Période d'Intérêt</b>	<b>Base d'Intérêt</b>	<b>Taux d'Intérêt</b>								
Chaque Période d'Intérêt tombant dans la période commençant à la Date de Commencement des Intérêts Fixes (incluse) et se terminant à la date (exclue) à laquelle la Date de Paiement d'Intérêts prévue le 4 septembre 2023 est prévue de tomber	Taux Fixe	1.50 pour cent (1.50%) par an								

		<p>Chaque Période d'Intérêt tombant dans la période commençant à la Date de Commencement des Intérêts Variables (incluse) et se terminant à la date (exclue) à laquelle la Date de Paiement d'Intérêts prévue le 4 septembre 2028 est prévue de tomber (chacune, une « <b>Période d'Intérêts à Taux Variable</b> »)</p>	Taux Variable	Taux Steepener
<p>Termes définis employés ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Montant de Calcul</b> : 1.000 EUR.</li> <li>• <b>Date de Commencement des Intérêts</b> : la Date de Commencement des Intérêts Fixes.</li> <li>• <b>Dates de Paiement d'Intérêts</b> : chacun des 4 septembre 2019, 4 septembre 2020, 4 septembre 2021, 4 septembre 2022, 4 septembre 2023, 4 septembre 2024, 4 septembre 2025, 4 septembre 2026, 4 septembre 2027 and 4 septembre 2028 (sous réserve d'ajustement pour jours non ouvrés).</li> <li>• <b>Période d'Intérêt</b> : chaque période commençant à la date (incluse) à laquelle la Date de Paiement des Intérêts est prévue tomber (ou la Date de Commencement d'Intérêt pour la première Période d'Intérêt) et se terminant à la date (exclue) à laquelle la prochaine Date de Paiement d'Intérêts est prévue de tomber.</li> <li>• <b>Taux ISDA 1</b> : pour chaque Période d'Intérêts à Taux Variable, un taux égal au Taux Swap EUR-ISDA-EURIBOR-11:00 pour une période de 30 ans, où le taux affiché pour le Taux Swap EUR-ISDA-EURIBOR-11:00 sera observé le cinquième jour ouvré précédant la Date de Paiement d'Intérêts prévue devant tomber à la date à laquelle cette Période d'Intérêts à Taux Variable se termine (mais qui est exclue de cette Période d'Intérêts à Taux Variable).</li> <li>• <b>Taux ISDA 2</b> : pour chaque Période d'Intérêts à Taux Variable, un taux égal au Taux Swap EUR-ISDA-EURIBOR-11:00 pour une période de cinq ans, où le taux affiché pour le Taux Swap EUR-ISDA-EURIBOR-11:00 sera observé le cinquième jour ouvré précédant la Date de Paiement des Intérêts prévue devant tomber à la date à laquelle cette Période d'Intérêts à Taux Variable se termine (mais qui est exclue de cette Période d'Intérêts à Taux Variable).</li> <li>• <b>Taux Steepener</b> : pour chaque Période d'Intérêts à Taux Variable, un montant égal au Taux ISDA 1 moins le Taux ISDA 2, dans chaque cas pour Période d'Intérêts à Taux Variable.</li> </ul> <hr/> <p><b>Rendement Indicatif</b> : Non applicable. Le Taux d'Intérêt est un taux fixe d'intérêt pour la première des cinq Périodes d'Intérêt et un taux variable d'intérêt pour les Périodes d'Intérêt restantes.</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b><u>Montant de Remboursement Anticipé Non Prévu</u></b></p> <p><b>Remboursement anticipé non prévu</b> : Les Titres peuvent être remboursés avant l'échéance prévue (i) au choix de l'Émetteur si l'Émetteur parvient à la conclusion qu'un changement dans une loi applicable a pour effet de rendre (ou qu'il y a une très forte probabilité que dans un futur proche qu'elle rende) l'exécution par l'Émetteur des obligations en vertu des Titres illicite en tout ou en partie (« <b>Événement de Changement de Loi</b> »), ou (ii) par</p>				

	<p>notification d'un Porteur déclarant que ces Titres sont immédiatement remboursables en raison de la réalisation d'un Événement de Défaut toujours en cours.</p> <p>Dans le cas d'un remboursement anticipé non prévu en raison d'un Événement de Changement de Loi qui rend la continuité des Titres définitivement impossible (un « <b>Événement de Force Majeure</b> »), le Montant de Remboursement Anticipé Non Prévu payable pour ce remboursement anticipé non prévu sera un montant déterminé sur la base des cotations de marché provenant d'institutions financières qualifiées ou, lorsque des cotations de marché insuffisantes seront obtenues, un montant déterminé par l'Agent de Calcul comme étant la valeur de marché juste du Titre à la date que l'Émetteur ou l'Agent de Calcul (le cas échéant) détermine comme date de remboursement anticipée des Titres (en tenant compte de la valeur restante présente) (ce montant, la « <b>Valeur Juste de Marché</b> »).</p> <p>Dans le cas d'un remboursement anticipé non prévu en raison d'un Événement de Changement de Loi, qui ne rend pas la continuité des Titres définitivement impossible ou suite à un Événement d'Ajustement de l'Indice (chacun de ces événements, un « <b>Événement de Non-Force Majeure</b> »), le Montant de Remboursement Anticipé Non Prévu payable pour ce remboursement anticipé non prévu sera un montant déterminé par l'Agent de Calcul conformément à ce qui suit pour chaque Titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) lorsque le Porteur a exercé son droit de remboursement anticipé de ce Titre en vertu des modalités et conditions, un montant payable à la date de remboursement anticipé spécifiée dans la notification de l'Émetteur, égal à la somme (a) de la Valeur Juste du Marché, plus (b) une part au prorata du total des frais de l'Émetteur (par exemple, frais de structure) payés par les porteurs originaux des Titres en tant que partie du prix d'émission original des Titres, ajusté pour prendre en compte le temps restant jusqu'à l'échéance (le « <b>Remboursement au Pro Rata des Frais de l'Émetteur</b> ») ; ou</li> <li>(ii) autrement, un montant égal à la somme (a) du montant principal plus (b) la valeur (le cas échéant) du composant de l'option ou du composant du dérivé ou des dérivés de l'option inclus de ce Titre à ou autour de la date à laquelle l'Émetteur donne notification de l'événement de remboursement anticipé, plus (c) le Remboursement au Pro Rata des Frais de l'Émetteur, plus (d) les intérêts échus (le cas échéant) sur cette valeur (le cas échéant) du composant de l'option ou du composant du dérivé ou des dérivés de l'option et du Remboursement au Pro Rata des Frais de l'Émetteur jusqu'à, mais excluant, la Date d'Échéance, et ce montant tel que décrit dans le paragraphe (ii) sera payable à la Date d'Échéance prévue.</li> </ul> <p>POUR AUTANT que dans le cas d'un remboursement anticipé non prévu dû à un Événement de Changement de Loi qui ne rend pas la continuité des Titres définitivement impossible, l'Émetteur puisse à la place décider de rembourser tous les Notes à la date de remboursement anticipé spécifiée dans la notification de l'Émetteur et pour un montant égal à la <i>somme</i> (a) du <i>plus élevé</i> entre (i) 1.000 EUR et (ii) la Valeur Juste de Marché et (b) du Remboursement au Pro Rata des Frais de l'Émetteur.</p> <p>Dans le cas d'un remboursement anticipé non prévu suite à la notification par un Porteur suite à un événement de défaut, le Montant de Remboursement Anticipé Non Prévu payable sera un montant égal au coût pour une institution financière qualifiée d'expressément assumer toutes les obligations de paiement et autres obligations de l'Émetteur pour le Titre à partir de ce jour et comme si aucun défaut ou accélération n'était survenu, ou de reprendre d'autres obligations fournissant une valeur économique substantiellement similaire au Porteur pour le Titre. Ce coût sera égal (A) au montant le moins élevé qu'une institution financière qualifiée ferait</p>
--	--

		<p>payer afin d'assumer ou de reprendre de telles obligations, plus (B) les dépenses raisonnables, y compris les frais d'avocats raisonnables, encourues par le Porteur du Titre dans le cadre de la préparation de toute documentation nécessaire afin qu'il assume ou reprenne de telles obligations.</p> <p>Aucun coût (tel que des coûts de règlement) ne sera facturé au Porteur du Titre par ou au nom de l'Émetteur afin de rembourser les Titres avant l'échéance prévue ou afin de modifier les modalités et conditions des Titres.</p> <p><b>Le Montant de Remboursement Anticipé Non Prévu peut être inférieur à votre investissement initial et il est donc possible que vous perdiez tout ou partie de votre investissement sur un remboursement anticipé non prévu.</b></p> <p style="text-align: center;">_____</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Remboursement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La date d'échéance des Titres est le 4 septembre 2028.</li> <li>• À moins d'avoir été préalablement remboursé ou acheté et annulé, chaque Titre sera remboursé par l'Émetteur, à la date d'échéance, par paiement de 1.000 EUR par Montant de Calcul des Titres.</li> </ul> <p><b>Représentant des porteurs de Titres</b> : Non applicable ; l'Émetteur n'a nommé personne comme représentant des porteurs de Titres.</p>
C.10	<b>Composant dérivé dans le paiement d'intérêts</b>	<p>Veillez consulter l'Élément C.9 ci-dessus.</p> <p>Non applicable ; il n'existe pas de composant dérivé dans les paiements d'intérêts effectués en vertu des Titres.</p>
C.11	<b>Admission à la négociation sur un marché réglementé</b>	<p>Une demande sera déposée pour faire admettre les Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, mais aucune assurance ne peut être donnée quant au fait de savoir si cette demande d'admission à la négociation sera donnée.</p>
<b>SECTION D – RISQUES</b>		
D.2	<b>Risques principaux spécifiques à l'Émetteur</b>	<p>Le paiement de tout montant dû en vertu des Titres est soumis(e) à notre risque de crédit. Les Titres sont des obligations non garanties. Les Titres ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas assurés ou garantis par le UK Financial Services Compensation Scheme ou tout autre gouvernement ou agence gouvernementale ou privée ou programme de protection des dépôts dans toute juridiction. La valeur et le rendement de vos titres sont soumis à notre risque de crédit et aux modifications de l'opinion du marché relative à notre valeur de crédit.</p> <p>Les références aux « perspectives » et à la « situation financière ou boursière » de l'Émetteur dans l'Élément B.12 et sont spécifiques à la capacité de l'Émetteur de satisfaire à ses obligations de paiement en totalité en vertu des Titres en temps utile. Une information importante sur la situation financière et les perspectives de l'Émetteur est incluse dans les rapports annuels et intermédiaires de GSI. Vous devez être conscient, cependant, que chacun des risques majeurs mis en évidence ci-dessous peut avoir un effet négatif important sur les activités, les opérations, la situation financière ou boursière et les perspectives de l'Émetteur qui, à son tour, peut avoir un effet négatif important sur la rentabilité des Titres pour les investisseurs.</p> <p>L'Émetteur est exposé à un certain nombre de risques majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de GSI ont subi et peuvent encore subir des effets négatifs du fait des conditions sur les marchés financiers mondiaux et des</li> </ul>

		<p>conditions économiques en général.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de GSI et de ses clients sont soumises à une réglementation importante et omniprésente dans le monde entier.</li> <li>• Les activités de GSI ont subi et peuvent encore subir des effets négatifs du fait de la baisse de la valeur d'actifs. Ceci est particulièrement vrai pour les activités dans lesquelles GSI détient des positions nettes « longues », reçoit des rémunérations basées sur la valeur des actifs gérés ou dans lesquelles il reçoit ou remet des actifs en garantie.</li> <li>• Les activités de GSI ont subi et peuvent encore subir des effets négatifs du fait de perturbations sur les marchés du crédit, incluant une réduction de l'accès au crédit ou une augmentation des coûts d'obtention du crédit.</li> <li>• Les activités de banque d'investissement, d'exécution pour le compte de la clientèle et de gestion d'investissements de GSI ont subi et continuent de subir des effets négatifs liés à l'incertitude de marché ou au manque de confiance parmi les investisseurs et les dirigeants d'entreprise, en raison de baisses générales de l'activité économique et d'autres conditions économiques, géopolitiques ou de marché défavorables.</li> <li>• L'activité de gestion d'investissements de GSI peut être affectée par la moindre performance de ses produits d'investissement.</li> <li>• GSI peut subir des pertes en raison de l'inefficacité de procédures et de stratégies de gestion des risques.</li> <li>• La liquidité, la rentabilité et les activités de GSI peuvent subir les effets négatifs d'une incapacité à accéder aux marchés de dette ou à vendre des actifs ou de la baisse des notations de crédit ou d'une augmentation de ses écarts de crédit.</li> <li>• Une incapacité à identifier de façon appropriée et à traiter des conflits d'intérêts potentiels peut avoir des effets négatifs sur les activités de GSI.</li> <li>• Une défaillance des systèmes opérationnels, de l'infrastructure ou de la part de tiers ainsi que l'erreur humaine, pourrait nuire à la liquidité de GSI, perturber les activités de GSI, entraîner la divulgation d'informations confidentielles, nuire à la réputation de GSI et entraîner des pertes.</li> <li>• Une incapacité à protéger les systèmes informatiques de GSI, les réseaux et l'information ainsi que les informations relatives aux clients de GSI contre des cyber-attaques et des menaces similaires pourrait nuire à la capacité de GSI de mener ses activités, entraîner la divulgation, le vol ou la destruction d'informations, endommager la réputation de GSI et entraîner des pertes.</li> <li>• Les activités, la rentabilité et la liquidité de GSI peuvent subir des effets négatifs du fait de la dégradation de la qualité de crédit ou des défauts de tiers qui doivent de l'argent, des titres ou d'autres actifs à GSI ou dont GSI détient des titres ou obligations.</li> <li>• La concentration des risques augmente la probabilité de subir des pertes significatives dans les activités de tenue de marché, de souscription, d'investissement et de prêts de GSI.</li> <li>• Le secteur des services financiers est à la fois très concurrentiel et interconnecté.</li> <li>• GSI est confronté à des risques croissants car les nouveaux développements d'activités l'amènent à effectuer des transactions avec un éventail toujours plus large de clients et de contreparties et l'exposent à de nouvelles catégories d'actifs et à de nouveaux marchés.</li> <li>• Les opérations sur produits dérivés et les règlements différés peuvent exposer GSI à un risque imprévu et à des pertes potentielles.</li> <li>• Les activités de GSI peuvent subir des effets négatifs résultant d'une incapacité à recruter et à conserver des salariés qualifiés.</li> <li>• GSI peut subir des conséquences négatives du fait d'une vigilance</li> </ul>
--	--	--

		<p>accrue des autorités politiques ou réglementaires ou d'une publicité négative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une responsabilité juridique importante ou une procédure réglementaire significative intentée contre GSI pourrait avoir des effets financiers négatifs importants ou causer un préjudice de réputation significatif à GSI ce qui, à son tour, pourrait nuire gravement aux perspectives commerciales de GSI.</li> <li>• Le développement du commerce électronique et l'introduction de nouvelles technologies de négociation peut avoir des effets négatifs sur l'activité de GSI et aviver la concurrence.</li> <li>• Les activités de GSI relatives aux matières premières et notamment son pouvoir de génération d'intérêts et ses activités portant sur des matières premières physiques soumettent GSI à une réglementation très large, tels que des risques d'événements catastrophiques et environnementaux, de réputation ou autres, susceptibles de l'exposer à une obligation de payer des dommages et intérêts et des frais significatifs.</li> <li>• Dans l'exercice de ses activités dans le monde, GSI est exposé à des risques politiques, économiques, juridiques, opérationnels et autres qui sont inhérents au fait d'exercer une activité dans de nombreux pays.</li> <li>• GSI peut encourir des pertes à la suite d'événements imprévus ou ayant la nature de catastrophes, y compris en cas de pandémie, d'attaques terroristes, d'événements climatiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles.</li> <li>• Des développements favorables ou simplement moins défavorables ou des conditions de marché impliquant des industries ou des marchés dans une activité où GSI a une plus faible concentration de clients dans cette industrie ou ce marché peuvent entraîner un rendement inférieur de GSI par rapport à une activité similaire d'un concurrent qui a une plus forte concentration de clients dans cette industrie ou ce marché. Par exemple, GSI a une plus petite base de clientèle d'entreprises dans ses activités de tenue de marché que bon nombre de ses pairs et, par conséquent, les concurrents de GSI peuvent bénéficier davantage de l'augmentation de l'activité des clients entreprises.</li> <li>• Certaines des activités de GSI et son financement peuvent être affectés négativement par des changements dans les taux de référence, les devises, les indices, les paniers, les fonds négociés en bourse ou d'autres paramètres financiers auxquels les produits offerts par GSI ou le financement levé par GSI sont liés.</li> </ul>
D.3	<b>Principaux risques propres aux Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez perdre tout ou partie de la totalité de votre investissement dans les Titres lorsque : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nous (en qualité d'Émetteur) ne respectons ou ne pouvons respecter nos obligations de paiement ; ou</li> <li>○ Vous ne conservez pas vos Titres jusqu'à l'échéance et le prix de vente secondaire que vous recevez est inférieur au prix d'achat initial ; ou</li> <li>○ Vos Titres sont remboursés de manière anticipée du fait d'un événement non prévu et le montant que vous recevez est inférieur au prix d'achat initial.</li> </ul> </li> <li>• La valeur estimée de vos Titres (telle que déterminée par référence au modèle de fixation des prix que nous utilisons) au moment où les modalités de vos Titres sont fixées à la date de négociation sera inférieure au prix d'émission initial de vos Titres.</li> <li>• Il est possible que vos Titres ne soient pas négociés sur un marché actif et que vous soyez dans l'incapacité de les vendre.</li> <li>• Nous ne garantissons pas que la demande de cotation ou d'admission à</li> </ul>

		<p>la négociation soit accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée à la date d'émission) ou qu'un marché actif pour les Titres se développe. Nous pouvons interrompre cette cotation à tout moment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si les taux d'intérêt augmentent pendant la durée des Titres, la valeur des Titres est susceptible de baisser.</li> <li>• Les indices qui sont considérés comme 'indices de référence' font l'objet de récentes directives et propositions de réforme nationales, internationales et réglementaires. Certaines de ces réformes sont déjà en vigueur alors que d'autres doivent encore être mises en œuvre. Ces réformes peuvent entraîner des performances de ces indices de référence différentes de celles du passé ou avoir d'autres conséquences imprévisibles.</li> </ul>
<b>SECTION E – L'OFFRE</b>		
E.2b	<b>Raisons de l'offre et utilisation des produits</b>	Les produits nets de l'offre seront utilisés dans le cadre de l'activité générale de l'Émetteur.
E.3	<b>Modalités de l'offre</b>	<p>Une offre de Titres peut être effectuée sur un fondement autre que celui de l'article 3(2) de la Directive Prospectus en Belgique (« <b>État de l'Offre Publique</b> ») pendant la période commençant (et incluant) le 28 juin 2018 (uniquement après que ce prospectus a été approuvé aux fins de l'article 5.3 de la Directive Prospectus par la CSSF et qu'une notification de cette approbation a été faite à la Financial Services and Markets Authority (« <b>FSMA</b> ») en sa capacité d'autorité compétente pour la Belgique) et se terminant (et incluant) le 31 août 2018 par l'Offrant Autorisé (les Offrants Autorisés) (à la date ci-dessus, étant BANK NAGELMACKERS N.V, Avenue de l'Astronomie 23, BE 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique).</p> <p>Le Prix d'Offre est le Prix d'Émission. L'Offrant Autorisé offrira les Titres à la vente à ses clients conformément à tous les accords en place entre cet Offrant Autorisé et ces clients, en référence au Prix d'Émission et à la situation du marché en vigueur à l'époque considérée.</p> <p>Les offres de Titres sont subordonnées à la condition d'émission. L'Émetteur peut retirer ou arrêter l'offre de Titre totalement ou en partie ou changer la Période d'Offre à tout moment avant la date d'émission à sa discrétion.</p>
E.4	<b>Intérêts importants pour l'émission/l'offre</b>	Sauf tel que stipulé dans l'Élément E.7 ci-dessous, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne participant à l'émission de Titres n'a d'intérêt important relatif à l'offre y compris des intérêts conflictuels.
E.7	<b>Frais estimés</b>	Des frais récurrents plafonnés à un maximum de 0,30% pour cent (0,30%) par an du Montant Nominal Total.